

Bourses d'excellence facultaires pour la maîtrise de recherche

Concours 2018-2019 - Faculté des sciences de l'éducation

Objectifs de ce concours

Ce concours permet à la Faculté des sciences de l'éducation d'attribuer, dans le cadre d'un même processus d'évaluation, **plusieurs bourses d'excellence** destinées à des étudiants qui entament ou poursuivent une maîtrise de recherche à la Faculté.

Ce concours a lieu **deux fois par année universitaire (septembre, février)** et vise deux objectifs :

- souligner l'excellence des étudiants inscrits dans les programmes de M.A. à la Faculté des sciences de l'éducation;
- et favoriser la progression régulière de leur cheminement afin qu'ils déposent leur mémoire dans les délais prévus par le règlement pédagogique.

Montant de la bourse et période d'utilisation

Pour la bourse d'excellence facultaire

Jusqu'à 1 500 \$ par trimestre pendant un maximum de 3 trimestres.

L'étudiant peut demander une bourse pour 1, 2 ou 3 trimestres – la valeur maximale de la bourse est donc de **4 500 \$ annuellement**. Un étudiant peut **recevoir cette bourse jusqu'à deux fois** pendant sa maîtrise.

*Pour les bourses offertes lors du concours de **septembre 2018**, les versements successifs se feront aux trimestres d'automne 2018, d'hiver 2019, puis d'été 2019.*

*Pour les bourses offertes lors du concours de **février 2019**, les versements successifs se feront aux trimestres d'hiver 2019, d'été 2019, puis d'automne 2019.*

Nombre de bourses offertes

Pour la bourse d'excellence facultaire

Pour les deux éditions (septembre, février) d'une même année universitaire, le budget global de ce concours d'excellence est normalement d'au moins 40 000 \$. On prévoit ainsi attribuer une dizaine de bourses pendant l'année 2018-2019, dans le cadre de ce concours.

Critères d'admissibilité

- Être inscrit à **plein temps** ou en **rédaction** dans un programme de M.A. de la Faculté pendant la période d'utilisation de la bourse. *Un étudiant peut commencer sa M.A. à demi-temps s'il le souhaite, mais il ne peut demander une bourse que pour des trimestres qu'il suivra à temps plein.*
- Établir avec sa direction de recherche un **plan d'études visant le dépôt du mémoire au plus tard au terme du 9^e trimestre** (cheminement à plein temps) ou du 12^e trimestre (cheminement à demi-temps). *Les trimestres préparatoires ou de suspension ne sont pas inclus dans ce calcul. Les étudiants qui en sont à leur **premier** trimestre peuvent participer au concours même s'ils n'ont pas encore établi leur plan d'études.*
- Respecter ce plan d'études, c'est-à-dire, maintenir l'objectif d'un dépôt du mémoire au terme du 9^e trimestre (ou l'équivalent, voir ci-dessus) au plus tard, malgré les inévitables ajustements du plan d'études au fil du temps.
- Ne pas être boursier d'un grand organisme (CRSH, FQRSC et autres, incluant les organismes internationaux) pendant la période couverte par la bourse facultaire demandée, et ne pas avoir reçu plus de 3 trimestres de bourses d'un tel organisme.
- Ne pas occuper un emploi plus de 3 jours (21 heures) par semaine (ou l'équivalent) pendant la période couverte par la bourse.

Bourses d'excellence facultaires pour la maîtrise de recherche

Concours 2018-2019 - Faculté des sciences de l'éducation

Critères d'admissibilité (suite)

Règles de cumul des bourses facultaires à la M.A.

- Un étudiant peut obtenir une bourse d'excellence FSE-FESP pour la maîtrise de recherche **à deux reprises pendant son parcours**, pour deux années différentes (donc : ans 1 et 2; ou 1 et 3 ; ou 2 et 3).
- Un étudiant ayant participé au concours de septembre peut participer au concours de février de l'année civile suivante **seulement** s'il n'a **pas** obtenu la bourse au concours de septembre.
- Un étudiant ayant participé au concours de février peut participer au concours de septembre de la même année civile **seulement** s'il n'a **pas** obtenu la bourse au concours de février.

Critères de sélection

- Excellence du dossier
- Qualité du projet de recherche ou de l'esquisse
- Qualité du plan d'études et avancement des travaux (sauf pour les étudiants qui en sont à leur premier trimestre d'inscription)
- Recommandation du répondant
- Besoin financier (il s'agit d'un critère complémentaire, qui n'est pas nécessairement utilisé).

Arrimage avec le concours de bourses de fin d'études de maîtrise de la FESP

Le présent concours de bourses d'excellence est arrimé avec le concours des bourses de fin d'études de maîtrise de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP). Concrètement, cela signifie que les étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation qui reçoivent la bourse de fin d'études de maîtrise de la FESP reçoivent aussi en plus, sans aucune autre démarche de leur part, la bourse d'excellence facultaire décrite dans le présent document (à la réserve, toutefois, que la valeur de la bourse facultaire sera réduite pour les étudiants boursiers du concours de la FESP *et travaillant à temps plein*).

Qu'est-ce que la bourse de fin d'études de maîtrise?

Renseignez-vous sans tarder sur ce concours, et idéalement vers la fin de votre premier trimestre à la M.A en consultant le site web de la [Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

Dossier de candidature

Voir détails à la page suivante

1. Formulaire de participation (inclus ci-après)
2. Lettre du candidat motivant sa demande
3. Résumé ou esquisse du projet de recherche
4. Plan d'études (sauf pour les nouveaux étudiants)
5. Curriculum vitae
6. Relevé de notes des études universitaires
7. Formulaire de recommandation acheminé par le répondant

Attention!

- Veuillez vous référer au formulaire de participation pour des **renseignements importants** concernant les pièces de votre dossier de candidature.
- La version officielle du règlement de ce concours est diffusée sur le [site web de la faculté](#). Elle peut être modifiée sans préavis. Veuillez vous y référer au besoin et avant de déposer votre dossier.
- Toute déclaration fausse ou trompeuse entraîne l'exclusion du concours ou l'annulation de l'offre de bourse.

Information :

bourses-cycles-superieurs@scedu.umontreal.ca

Dates limites :

1^{er} concours : le 24 septembre 2018

2^e concours : le 1^{er} février 2019

Annonce des résultats : environ 7-8 semaines après la date de clôture du concours.

**Bourses d'excellence facultaires pour la maîtrise de recherche
Concours 2018-2019 - Faculté des sciences de l'éducation**

Remplissez tous les champs en vous déplaçant à l'aide de la touche de tabulation.

Identification du candidat

Nom, prénom du candidat :

Matricule :

Département :

Programme d'études :

Adresse électronique UdeM :

Nom de la direction de recherche :

Trimestres visés par la bourse demandée

Cochez jusqu'à trois trimestres successifs pour un seul concours :

Trimestres visés par le concours de septembre 2018

Automne 2018 Hiver 2019 Été 2019

Trimestres visés par le concours de février 2019

Hiver 2019 Été 2019 Automne 2019

Engagements du candidat

Si une bourse vous est attribuée dans le cadre de ce concours, vous engagez-vous à :

- vous inscrire à plein temps ou en rédaction dans votre programme d'études pour les trimestres visés par la bourse? OUI NON

- établir et suivre un plan d'études visant le dépôt du mémoire au plus tard au terme du 9^e trimestre (cheminement à plein temps) ou du 12^e trimestre (cheminement à demi-temps)? OUI NON

- maintenir une moyenne cumulative compatible avec l'esprit d'un concours d'excellence? OUI NON

- ne pas travailler plus de 3 jours (21 heures) par semaine (ou l'équivalent) pendant la période d'utilisation de la bourse? OUI NON

Je déclare que les renseignements inclus dans ce dossier de candidature sont complets et correspondent à ma situation au meilleur de ma connaissance.

Signature du candidat : le fait de transmettre votre dossier au vice-décanat tient lieu de signature pour ce concours.

Date :

VÉRIFICATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Prière de présenter les pièces suivantes dans l'ordre.

1. **Formulaire de participation** rempli et signé.
2. **Lettre du candidat (max. 1 p.)** motivant sa demande, expliquant comment la bourse l'aidera à faire progresser son projet d'études et expliquant son besoin financier.
3. **Résumé du projet de recherche (max. 3 p.)**.
Pour préparer cette pièce de votre dossier, référez-vous au besoin au document « *Pour présenter votre projet de recherche – rappel des constituantes* », ci-inclus.
Les candidats qui en sont à leur **premier trimestre** à la M.A. peuvent, s'ils le souhaitent, se limiter à décrire leurs intérêts de recherche et à esquisser les contours d'un projet de recherche.
4. **Plan d'études (max. 2 p.)**. **N.B.** : Cette pièce n'est pas requise pour les étudiants qui en sont à leur **premier trimestre**. Pour les autres : le plan d'études, préparé avec la direction de recherche, doit situer dans un échéancier les séminaires et cours à suivre, le dépôt du devis, la demande de certificat d'éthique (s'il y a lieu), la période de cueillette de données (s'il y a lieu), la période de rédaction et le moment visé pour le dépôt.
5. **Curriculum vitae (max. 3 p.)** incluant les renseignements suivants : diplômes, activités et emplois pertinents (précisez la nature des tâches et responsabilités), prix et bourses, publications et communications.
6. **Relevés de notes** des études universitaires.

Enfin, la dernière pièce, soit la recommandation de votre répondant, sera envoyée par celui-ci directement au vice-décanat (sans passer par vous).

Votre répondant devrait être normalement, pour ce concours, votre direction de recherche à la maîtrise. Pour les nouveaux étudiants, ce peut être un autre professeur qui vous connaît bien.

C'est vous qui devez lui transmettre les directives concernant le contenu attendu de la recommandation dans le cadre de ce concours – ces directives sont jointes dans les documents envoyés pour ce concours et disponible aussi sur le [site web de la faculté](#).

ATTENTION ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Vous êtes déjà admis et inscrit dans un programme de M.A. à la faculté? Si vous obtenez une bourse, vous devrez pouvoir toucher un chèque en dollars canadiens, ou accepter un dépôt direct. Si vous êtes à l'étranger, assurez-vous que cette opération est possible auprès de votre institution bancaire.

« Suis-je admissible à ce concours ? »

INFORMATION

bourses-cycles-superieurs@scedu.umontreal.ca

Dépôt du dossier :

1^{er} concours: le 24 septembre 2018

2^e concours : le 1^{er} février 2019

Par voie électronique :

bourses-cycles-superieurs@scedu.umontreal.ca